

L'ABELLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES:
EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.
EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

\$12 - - Un An | \$6 - - 6 Mois | \$3 - - 3 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'E-
TRANGER, PORT COMPRIS:

\$15.15 - - Un An | \$7.55 - - 6 Mois | \$3.75 - - 3 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,
PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, PORT COMPRIS:

\$3.00 - - Un An | \$1.50 - - 6 Mois | \$1.00 - - 4 Mois

POUR LE MEXIQUE, LE CANADA ET L'E-
TRANGER:

\$4.05 - - Un An | \$2.05 - - 6 Mois | \$1.25 - - 4 Mois

**Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de
Chaque Mois.**

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre
**édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc
droit. Les personnes qui veulent s'y abonner
doivent s'adresser aux marchands.**

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif de l'Usine

D'UN Etablissement à Griller le Café

Dans le local

No 512 rue Magasins.

6. J. Harang et al vs Consumers Coffee Company, Limited.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 98.399—En vertu d'un arrêté de vente en date du 13 Novembre 1911, fait par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique au plus haut prix, le 1er Janvier 1912, à 10 heures A.M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le Local No 512 rue Magasins,

Des machines comprises et installées dans ce local, dans les deux étages, dans une surface totale de 1000 pieds.

Etablissement pour Griller le Café

et consistant de machines et machinerie de toutes sortes, appareils, chaudières, chaudières, machines pompes, appareils pour griller le café et machines pour polir le café "grinder", "cooling stones", réservoirs, machines pour faire cuire, machines à peser, "stitch and strong machines", "bind dust collectors", éventails électriques, installations complètes, incluant si et fer, l'assortiment de toutes sortes de machines pour filtrer, Shaking Tables, Hangers Belting, Flimable Pipe et Pipe Cook, Valves et équipement pour combattre le feu, laboratoire, outils, échantillons, instruments de mesure, instruments divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 O/U sur le prix d'achat.

LOUIS KNOB.

Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dakar & Davy, avocats.

4 jan—4 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété appartenue de va-

leur de Troisième District.

Portant le Numéro municipal 2024 rue Nord

Villeré, entre les rues François et Tocoro.

Banque d'Orléans vs Henry Wolfe.

LUNDI 15 Janvier 1912, à 11 heures A.M.

la propriété ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,

dans le Premier District de cette ville, le

jeudi 15 Janvier 1912, à midi, la propriété

ci-après décrite, à savoir: Un

Terrain de 100 pieds de largeur par 100 de

largeur, à la vente à moi adressée par

l'Honorable Cour Civile de District pour la

paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus

intitulée, le propriétaire de la partie de la

Banque des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier,